



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage club de motoneiges inclus dans la classe d'usages L301 dans les zones A2991 et A2994, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De-Lévy)

Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2018, le conseil de la Ville a adopté le Projet de règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce Projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans les zones A2991 et A2994, l'usage club de motoneiges, compris dans la classe d'usages L301 camping, base de plein air, théâtre en plein air, centre d'hébertisme, pourvoirie, jeu d'adresse ou d'habileté physique extérieure, spectacle en plein air, ciné parc, hippodrome, zoo, etc.

Ce Projet de règlement concerne les zones A2994 et A2991 situées dans le secteur Lévis et illustrées par le croquis ci-dessous.

« Insérer ici le croquis des zones A2994 et A 2991 »

Ce Projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2019 à 19 heures, à la salle du conseil de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce Projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il identifiera également la disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenue au Projet de règlement et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Ce Projet de règlement et le croquis illustrant les zones concernées peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, au bureau de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, et au bureau de la Direction de l'urbanisme, situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

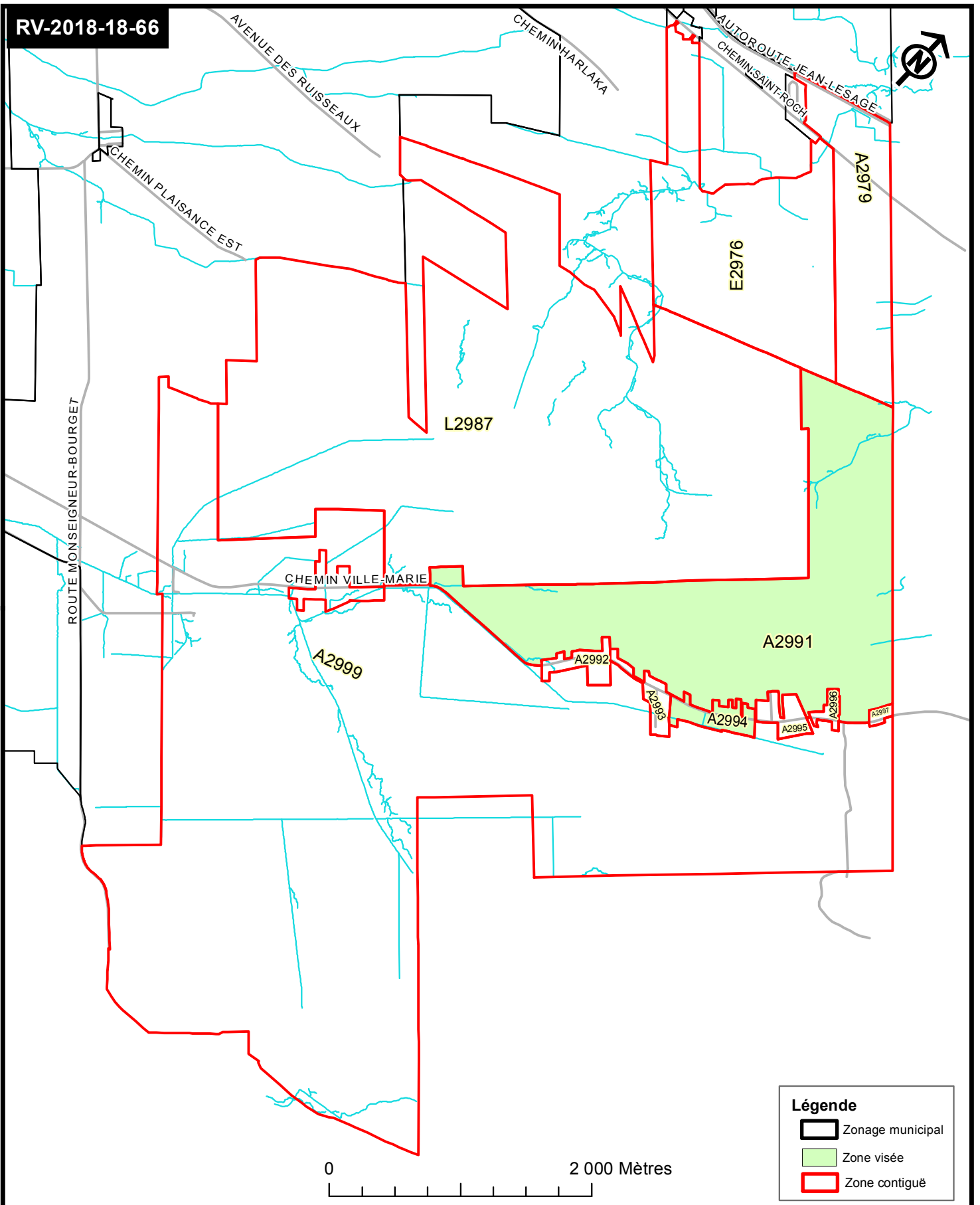
Le 3 janvier 2019

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, avocate

RV-2018-18-66



Légende

- Zonage municipal
- Zone visée
- Zone contiguë